



Non respect de la vie privée

Par **Dyso**, le **04/03/2021** à **16:25**

Bonjour,

suite à un compte rendu à un supérieur hiérarchique pour demander un audience afin de dénoncer le management malveillant de mon supérieur hiérarchique direct, celui ci a cru bon d'écrire et de préciser dans son avis de transmission du compte rendu la phrase suivante:

"une vie privé dissolue qui débouche sur un divorce ne saurait en aucun cas être une excuse professionnelle".

Alors que je me séparais et que j'accusais une perte de poids de 8 kilos il m'a imposé un changement de service sans ´ me concerter et sans mon accord.

J'étais policier de terrain et adjoint au chef de section et il m'a affecté dans un service d intendance en qualité d adjoint au chef de service(foyer bar) et ce sans retrait d'arme de service.

Aujourd'hui hui après 6 mois au sein du service, j ai demandé mon retour sur le terrain et je fais l'objet d'une rétrogradation fonctionnelle.

Aussi, je vais au cours d une audience auprès d'un directeur zonal dénoncer des faits de malveillances managériales collectifs et individuel de mon officier de compagnie.

A-t-il le droit de porter un jugement sur ma vie privé pour me décrédibiliser, décrédibiliser ma requête d audience ou justifier son choix managérial.

Merci

Par **P.M.**, le **04/03/2021** à **17:31**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous-même avez invoqué votre situation pour par exemple excuser un manquement professionnel...